

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),	Duranleau,	Moore (Chateauguay-Huntingdon),	Smith (Cumberland),
Arthurs,	Fraser (Caribou),	Mullins,	Smoke,
Barber,	Gobeil,	Murphy,	Spankie,
Barrette,	Gordon,	Myers,	Stanley,
Beaubier,	Hackett,	Nicholson,	Stewart (Leeds),
Belec,	Hanson	Perley (Qu'Appelle),	Stewart
Bennett,	(York-Sunbury),	Pettit,	(Lethbridge),
Bowman,	Hay,	Plunkett,	Stirling,
Burns,	Loucks,	Porteous,	Swanston,
Bury,	MacLaren,	Price,	Thompson (Lanark),
Cahan,	MacMillan	Robinson,	Tummon,
Casselman,	(Saskatoon),	Ross,	Turnbull,
Chaplin,	MacNicol,	Ryerson,	Weese,
Cotnam,	McGillis,	Simpson	Weir (Melfort),
Cowan (Long-Lake),	McGregor,	(Simcoe-Nord),	White (London),
Davies,	McLure,	Smith (Victoria-Carleton),	Willis,
Dupré,	Manion,		Wright—64.
	Matthews,		

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,	Ernst,	Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	Reid,
Bertrand,	Gagnon,	King, Mackenzie	Roberge,
Bouchard,	Gardiner,	Lafêche,	St-Père,
Boulanger,	Gershaw,	Lucas,	Spencer,
Bourassa,	Girouard,	Mackenzie	Stewart
Bradette,	Golding,	(Vancouver-Centre),	(Edmonton-Ouest),
Brown,	Hanson (Skeena),	McIntosh,	Stitt (Nelson),
Butcher,	Heaps,	Michaud,	Stitt (Selkirk),
Carmichael,	Howden,	Motherwell,	Totzke,
Chevrier,	Hurtubise,	Munn,	Veniot,
Coote,	Ilsley,	Neill,	Weir (Macdonald),
Dickie,	Kennedy	Parent,	White (Mont-Royal),
Duff,	(Peace-River),		Woodsworth,
			Young—49.

M. McKenzie (Assiniboia), appuyé par M. Brown, propose,—La Chambre est d'avis que l'on devrait immédiatement conduire une enquête en vertu des dispositions de la Loi du Conseil des recherches, Chapitre 177, S.R.C., 1927, ou par d'autres moyens sur les causes profondes de l'écart considérable entre les prix des produits bruts et les prix des marchandises fabriquées avec ces produits.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. Duff, appuyé par M. MacLean, propose,—La Chambre est d'avis qu'il est opportun que le gouvernement du Canada entame de nouvelles négociations avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de conclure une convention de commerce réciproque satisfaisante entre le Canada et les Etats-Unis, convention par laquelle les produits naturels du Canada, c'est-à-dire les produits de la mer, de la ferme, des mines et des forêts, y compris le poisson, le bois, le blé, les bestiaux, etc., entreraient en franchise aux Etats-Unis, en échange pour l'admission de certaines marchandises des Etats-Unis d'Amérique, qui, dans l'intérêt des deux pays, peuvent être admises en Canada sans payer des droits douaniers.